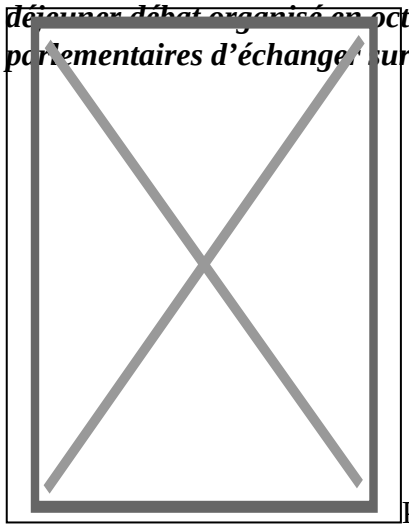
novembre 2014

Legoueix

Accueil / BBI / Distribution / Socoda

La sécurité au travail, un sujet stratégique

Relever le défi de la sécurité des travailleurs sur les sites et chantiers isolés... C'est le thème du petit-déjeuner débat organisé en octobre par Legoueix permettant à des chefs d'entreprise, des experts et des parlementaires d'échanger sur cette problématique complexe, partagée par toutes les sociétés.



Pour l'entreprise Legoueix, sa mission de distributeur ne se résume pas au seul fait de vendre des produits à des professionnels. « Nous ne sommes pas que des pousseurs de boîtes. Notre rôle est aussi d'élever le débat. La sécurité au travail est un sujet de préoccupation récurrent dans toutes les entreprises et de plus en plus complexe. Ce sont aussi des enjeux financiers importants. C'est donc pour nous aussi un sujet stratégique et qui, de plus, nous passionne » explique François Legoueix, à la tête de l'entreprise spécialisée depuis 1862 en outillages et fournitures pour les professionnels de l'eau et de l'énergie.

C'est plus particulièrement la problématique de la sécurité des travailleurs sur sites et chantiers isolés qui a retenu l'attention du distributeur. Deux ans après avoir organisé une premier événement sur le thème de l'efficacité opérationnelle dans l'entreprise, Legoueix a ainsi réuni le 8 octobre dernier, lors d'un petit-déjeuner débat, différents acteurs du monde économique et des experts concernés par ce sujet, ainsi que des parlementaires. Denis Jacquat, député de la Moselle et Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines sont en effet porteurs du projet de la prochaine réforme de la santé et de la sécurité au travail.

L'enjeu est crucial. De nombreuses entreprises de services sur sites et sur chantiers, à l'instar de Vinci Energies, Spie Batignolles Energies, Cofely Axima ou encore Dalkia, se sont développées ces dernières années. Elles emploient des milliers de salariés ouvriers, techniciens ou ingénieurs qui ne sont plus postés derrière une machine au sein d'un atelier, mais sur le terrain, dans des chaufferies ou perchés sur un pylône, pour installer, régler, maintenir des équipements et infrastructures pour les télécommunications, l'eau ou l'énergie. « Ce nouveau secteur industriel nomade pose la question de la santé et de la sécurité de travailleurs opérant le plus souvent en petites équipes ou parfois seuls, et loin de leurs bases. Nos clients qui ont des collaborateurs nomades n'ont ainsi pas toujours la maîtrise intégrale des produits achetés, du fait de la nécessité de recourir à des délégations d'achats » explique François Legoueix. « Nous avons beaucoup investi en interne pour répondre à ces préoccupations, au travers des gammes que nous distribuons mais aussi de développements informatiques. Depuis cette année, nous pouvons ainsi assurer nos clients que leurs

équipes nomades reçoivent bien les produits conformes à leur référentiel sécurité. »

Un capital humain

Ainsi que le note Jacqueline Raoul Duval, écrivain et biographe de Kafka, cette préoccupation de la sécurité des travailleurs ne date pas d'hier. Au début du 20e siècle, l'auteur de La Métamorphose notait dans son journal : « Dans mes quatre districts, les gens sont comme ivres, ils dégringolent les échafaudages et tombent dans les machines, toutes les poutres basculent, toutes les échelles glissent… »… « Et puis on en a des névralgies de voir ces jeunes filles qui dans les fabriques de porcelaine ne cessent de se jeter sur les escaliers avec des montagnes de vaisselle plein les bras ! » Kafka a même été à l'origine de l'analyse des premiers arrêtés ministériels pour protéger les travailleurs et prévenir les accidents de travail. D'ailleurs, en 1914, si l'écrivain est réformé pour raisons de santé, il a eu l'idée d'exiger le port du casque pour tous les ouvriers du bâtiment, enclins, comme les soldats au front, à de graves accidents.

Si au fil du temps, la sensibilisation des chefs d'entreprise a fait un bon bout de chemin, le docteur Ange Mezzadri, président de l'AFTIM, Association Françaises des Techniciens et Ingénieurs de la sécurité et de la Médecine du travail rappelle toutefois que « la santé au travail est souvent perçue comme punitive, d'ailleurs l'étymologie elle-même du mot travail en latin signifie contrainte, plaçant le salarié dans une position de victime. La France, qui n'a pas de ressources naturelles, ne peut que compter sur son capital humain. La santé au travail est le partenaire de l'investissement de l'entreprise. Il faut réorienter le concept médecine du travail sur la Prévention au travail et l'accompagnement des entreprises et des salariés et répondre à une demande latente de la plupart des acteurs en matière d'analyse des situations et d'aide pratico pratique au sein des entreprises ».

Un enjeu stratégique

Pour tous, investir dans la santé au travail, c'est agir dans le sens de l'entreprise « qui, dans sa globalité, bénéficiera d'une bonne image » estime Jean-Yves Larour, directeur de la communication d'Harmonie Mutuelle. Jean-François Poisson, député des Yvelines confirme que « la sécurité est un enjeu stratégique pour les grands groupes comme pour les PME. Investir dans la santé, c'est investir dans l'entreprise. La qualité de l'encadrement entre aussi en ligne de compte, car elle permet de sensibiliser les travailleurs au port des EPI. Cependant, l'entreprise n'est pas là pour materner ses collaborateurs, il est cependant de sa responsabilité de mettre en place de bonnes conditions de travail ». Pour Xavier Vignon, président de Sogetrel qui construit et maintient des infrastructures de réseaux de télécommunications partout en France, la priorité reste effectivement dans l'éducation et la formation de ses équipes « à l'importance de porter les équipements de sécurité, surtout lorsqu'on est un travailleur livré à soi-même : c'est une question de responsabilité personnelle et de bon sens. Il faut par ailleurs former les collaborateurs et les rendre conscients de l'importance de se protéger. Souvent c'est le comportement qui l'emporte au détriment de l'équipement, il faut que cela change. Enfin, il faut que les travailleurs adhèrent aux EPI : il doivent être faciles, agréables, confortables, d'excellente qualité et valorisant à porter ».

L'Observatoire Entreprise et Santé, paru en septembre dernier et mené par Viavoice Etudes et Conseils et Harmonie Mutuelle, a d'ailleurs permis de mettre en avant certaines informations relatives aux dispositifs de santé présents dans l'entreprise. Selon cette étude, effectuée auprès de 1 003 salariés et 510 dirigeants, 55% des salariés déclarent que leur entreprise possède des EPI contre le froid, le bruit, les produits dangereux etc. Ces mêmes EPI sont jugés les plus utiles par 31% des personnes interrogées. Parmi les éléments identifiés comme manquant dans les entreprises, les EPI arrivent bons derniers avec 6%.

Néanmoins, les Epi ne sont pas les seuls équipements à entrer dans le champ de la sécurité au travail. « L'ensemble de nos gammes aujourd'hui sont concernées » souligne François Legoueix. Le distributeur vient de sortir un nouveau catalogue de 600 pages qui, dès qu'est présenté un produit dont l'utilisation peut être dangereuse, rappelle la nécessité du port des EPI et d'une mise en œuvre respectueuse des règles de

sécurité. « Dans les produits de consommation courante ou dans l'outillage, il y a de nombreuses informations sécurité à préconiser. »

AR